

Quand choisir une école devient une stratégie

■ Le décret Inscription rend l'individualisation du choix de l'école plus compliquée.

En Belgique, la liberté du choix de l'école est garantie par la Constitution. Mais avec l'instauration du décret Inscription depuis quelques années, les modalités pour choisir un établissement sont-elles restées les mêmes ?

Tel est l'objet de la recherche d'Hugues Draelants, docteur en sociologie, professeur et membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation; l'éducation et la formation (Girsef) à l'UCL (Université catholique de Louvain-la-Neuve).

“Comment les parents opèrent-ils le choix d'un établissement scolaire, s'interroge-t-il, sachant que le système belge francophone est décrit comme un “quasi-marché scolaire” et qu'aucune information publique sur la qualité des établissements n'est donnée aux parents pour qu'ils puissent exercer leur qualité de consommateur d'école ?”

Le fruit de ce travail vient d'être publié dans “Les Cahiers de recherche du Girsef”⁽¹⁾.

Réguler le marché scolaire

Hugues Draelants rappelle que le marché scolaire en Belgique francophone “n'a pas été voulu par les pouvoirs publics”. “Le marché scolaire, indique-t-il, vient d'une tradition qui permet à chacun de choisir son école en fonction de ses convictions philosophiques et religieuses”.

Toutefois, à la différence de pays comme le Royaume-Uni, par exemple, qui ont volontairement mis en place un marché scolaire, “en Belgique, on n'assume pas ce caractère marchand, ancré historiquement. Au

contraire, l'Etat a voulu réguler le marché scolaire en régulant les inscriptions en première année secondaire”.

Conséquence ? “La politique de régulation des inscriptions en première secondaire est venue bousculer la tradition d'individualisation du choix de l'établissement scolaire qui prévalait jusqu'alors en Belgique francophone, analyse le chercheur, du moins au sein des catégories sociales depuis longtemps attentives à l'importance

du choix de l'école (classes moyennes et supérieures)”.

Choisir, c'est ajuster

Comment ces parents choisissent-ils l'école de leur enfant ? “Les parents ne cherchent pas LA “bonne école”, avance M. Draelants. Il n'y a pas de “bonne école” absolue. Ils cherchent à individualiser leur choix d'école en ce sens qu'ils cherchent le meilleur équilibre entre la personnalité de leur enfant, ses points forts, ses faiblesses, etc. et l'identité de l'école, celle qui soit la mieux adaptée possible. Cela suppose donc une démarche assez lourde de la part de ces familles pour avoir une série d'informations assez détaillées sur l'établissement; rencontrer le chef d'établissement, les enseignants,…”

La réputation, critère crucial

Car, souligne le sociologue, “là où en France et en Angleterre, les responsables politiques cherchent à équilibrer le marché scolaire de dispositifs de jugement de la qualité des établissements par la diffusion des résultats des évaluations externes classant les écoles sous forme de palmarès, en Belgique, il n'existe rien de tel”. Très peu outillés pour juger de ce qui se passe à l'intérieur d'une école (le projet éducatif,...), les parents jugent dès lors la qualité d'un

établissement sur la base d'éléments extérieurs : l'état des bâtiments, le quartier, la présence d'un uniforme scolaire,..., mais aussi, et surtout, la réputation de l'école.

Avec le décret Inscriptio, la visibilité des établissements dits "réputés" s'est amplifiée. *"Aujourd'hui, on en vient à penser que les bons établissements, ce sont d'abord ceux qui sont complets, très demandés, observe Hugues Draelants. Mais sont-ils très demandés parce qu'ils sont bons ? On ne le sait pas..."*

Un choix bureaucratisé

Pour lui, l'instauration du décret Inscriptio "a fait basculer la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un système où le choix de l'établissement était – implicitement – individualisé (rencontre avec la direction,...) à un système où le choix est bureaucratisé, anonyme et impersonnel" : les parents doivent remplir un formulaire unique d'inscription sur lequel ils peuvent lister jusqu'à dix choix d'écoles et le déposer dans l'établissement de leur première préférence.

Malgré tout, "les parents plus privilégiés continuent à essayer d'individualiser leur choix d'école, mais c'est beaucoup plus compliqué aujourd'hui et cela demande plus d'efforts". Cela passe parfois par la mise en œuvre de stratégies, qui peuvent s'avérer "très sophistiquées" comme déménager pour se rapprocher de l'école secondaire visée.

Hugues Draelants avertit : "Un des risques de ce décret est de renforcer les inégalités dans la capacité que les parents peuvent avoir à choisir sur des bases bien informées". Pourquoi ? "Non seulement les parents issus des classes moyennes et supérieures vont déployer plus d'efforts dans ce processus de choix d'établissement, mais, en même temps, ils ont davantage de ressources (intellectuelles, cognitives, sociales, pécuniaires,...) pour pouvoir se renseigner et s'assurer que l'établissement est bien ajusté à leur enfant".

Il commente encore : "Il est para-

doxal de voir que le décret Inscriptio cherche à lutter contre le marché scolaire et que, dans le même temps, il exacerbe chez les parents une tendance à se renseigner, comparer les établissements et, finalement, à développer un rapport stratégique au choix de l'établissement".

Maintenir le décret Inscriptio

Cela étant, le chercheur défend le maintien du décret Inscriptio, "mais il doit être évalué en bonne et due forme". "Et puis, il y a encore à réfléchir aux modalités de choix, d'inscription : actuellement, le décret est avant tout centré sur des critères géographiques tandis que les critères pédagogiques sont absents. Or, quand on cherche à évaluer la qualité d'une école, ce sont ces critères-là qui devraient être prépondérants..."

Stéphanie Bocart

→ (1) "Le choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation ? Hypothèses sur les évolutions introduites par la réforme des inscriptions", Hugues Draelants, Les Cahiers de recherche du Girsef, n°99, juin 2014.

"Les parents plus privilégiés continuent à essayer d'individualiser leur choix d'école, mais c'est beaucoup plus compliqué aujourd'hui et cela demande plus d'efforts."

HUGUES DRAELANTS

Professeur et membre du Girsef à l'UCL.